

«L'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

CTL du 8 mars 2017 :**De nouvelles attaques contre le Service Public et les représentants des agents de la DGFIP****MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL PERSONNALISÉ SUR RDV SUR LE SIP SIE DE SANCERRE**

Sur le plan général, **FO-DGFIP** reste très réservé quant aux multi-canaux de prise de rendez-vous pour le compte des services déconcentrés. **FO-DGFIP** rappelle que **l'accueil est une partie intégrante de chaque mission.**

On observe que beaucoup d'agents sont favorables à cette formule eu égard aux difficultés quotidiennes constatées pour assurer l'accueil. C'est la même problématique que la réduction des plages horaires d'ouverture au public ou les fermetures des petites trésoreries à la demande des agents et du comptable.

FO-DGFIP considère que si l'accueil sur rendez-vous peut constituer une (petite) amélioration en terme de conditions de travail, il ne doit en aucun cas se substituer à l'accueil généraliste quotidien.

Les agents qui n'avaient plus le temps de répondre au téléphone vont devoir se dégager du temps...pour appeler (combien de fois ?) les contribuables qui ont sollicité un rendez-vous en ligne !

C'est la mise en place d'une usine à gaz sans les moyens humains correspondants. Ce qui manque ce sont les bras et les têtes !!!

Vote **FO-DGFIP** = abstention

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACTUALISÉ DU CTL DE LA DDFIP DU CHER

Dans un courrier du 8 février 2017 adressé au DG (Directeur Général), **FO-DGFIP** conteste formellement que les décisions sur les Règlements Intérieurs auraient recueilli l'assentiment des OS

(Organisations Syndicales) comme le sous-entend la lettre de la Direction Générale aux directions départementales. Ces décisions sont unilatérales et ont été communiquées à travers les documents du groupe de travail du 17 octobre 2016. Mais **FO-DGFIP** n'a jamais donné un quelconque accord.

FO-DGFIP constate que le texte n'opère pas de distinction entre les titulaires et les suppléants se bornant à les désigner sous le vocable générique de « représentants des personnels ».

Le nouveau RI aboutit de fait à interdire aux suppléants de participer aux réunions de préparation et de compte rendu.

Quant au titulaire, il a le choix soit de préparer le comité ou la commission, soit d'en rendre compte ! **On ne sait jamais, des fois que ça puisse être utile aux agents...**

Avec la pression actuelle sur les services, la DG fait en sorte que le bruit des revendications ne vienne pas perturber les salons feutrés de Bercy.

En fait, le DG est en train de revenir sur toutes les dispositions spécifiques DGFIP et dérogoires aux textes Fonction Publique.

Vote unanime contre

Un CTL a donc eu lieu en 2^e convocation, le 20 mars.

Comme ce texte n'est pas amendable, les OS ont fait un constat de rupture unilatéral du dialogue social à l'initiative du DG.

C'est encore les agents qui en pâtiront et c'est bien l'effet recherché.

FO-DGFIP rappelle qu'une étude fait état d'un nombre plus important de syndiqués dans la Fonction Publique que dans le privé, mais que pour le nombre de

militants c'est le contraire. Ce genre de décision fait en sorte de baisser la motivation des militants ainsi que leur nombre.

Le DG change les règles du jeu en cours de mandat des représentants des personnels ce qui est inacceptable.

Les OS ont donc remis une pétition au président (disponible sur le site local avec ce compte rendu) dénonçant cette restriction du dialogue social et la dégradation de la défense des agents qui va en découler.

Après avoir demandé le retrait de ces régressions inacceptables, Les OS, Solidaires, CGT et FO (CFDT absente) ont quitté la salle.

LIMITATION DES PAIEMENTS EN NUMÉRAIRE AUPRÈS D'UN AUTRE COMPTABLE

Encore une nouvelle lubie du directeur général ! Pour **FO-DGFIP**, les expériences de « caisse sans numéraire » n'ayant rencontré que peu de succès, le DG attaque sous un nouvel angle en gardant toujours la même finalité : zéro espèces dans les centres des finances publiques, donc plus de caissiers et moins de guichetiers pour réduire encore la voilure et passer sous la « taille critique » permettant de justifier la fermeture des portes.

Dans cette opération, les trésoreries secteur local de par la typicité de leurs

produits recouverts, sont encore en 1ère ligne des victimes désignées.

Quid des populations les plus fragiles, des usagers des hôpitaux retournés chez eux se voyant réclamer a posteriori des sommes de 6 ou 7 € ou encore des propriétaires de résidences secondaires ?

Où est l'idéal républicain ?

Pour **FO-DGFIP** l'agression du service public de proximité passe aussi par ce genre de dispositions absurdes.

FO-DGFIP exige le retrait de cette note du Directeur général ou du moins sa non application dans le département car elle symbolise un déni de service public et la volonté de M. PARENT de vouloir éradiquer le numéraire de nos guichets. Qu'il sorte de sa tour d'Ivoire et qu'il vienne dans les postes ruraux pour voir à quoi ressemble les citoyens qu'il est censé servir !!!

Si la Direction nous fait remarquer que le comportement des contribuables a changé avec le plafond de paiement à 300 € en espèces, **FO-DGFIP** lui a fait remarquer qu'elle n'avait pas évalué l'impact négatif sur la vie de ces personnes avant de telles contraintes. Nous sommes loin de l'interlocuteur fiscal unique vanté à renfort de publicité par la DG pour nous vendre la fusion.

OUI, pour FO-DGFIP le service public c'est la république !!

QUESTIONS DIVERSES

Délais de route :

FO-DGFIP revient sur les délais de route en indiquant les modalités mises en place dans un autre département. L'idée étant de prendre enfin en compte les longs délais de route à la suite de la régionalisation des centres de formation ainsi que des centres d'exams.

Le président nous répond qu'une réflexion est en cours sur ce sujet et qu'il ne veut rien décider en attendant. **FO-DGFIP** dénonce cet attentisme du Directeur départemental.

Pour **FO-DGFIP** ce n'est pas aux agents de financer leur formation professionnelle.

Plan de congés :

Le président s'engage à rappeler aux chefs de services que les plans de congés ne doivent pas faire apparaître les motifs d'absence.

Fusion des SIE de Bouges

De grosses difficultés sont apparues dans le service suite à la fusion. Les OS ont demandé au Président de mettre les moyens nécessaires pour mettre fin de façon pérenne au sous-effectif. Les agents doivent pouvoir exercer leurs nouvelles tâches dans des conditions correctes.

La direction doit revoir le chef de service.

Une pétition des agents est en cours, soutenue par Solidaires, la CGT et **FO-DGFIP** pour mettre fin à cette situation. (elle sera mise en ligne sur notre site local)

Campagne IR 2017 :

Sur les états de déclaration des revenus, en 2017, c'est 20 cases de plus pour les particuliers et sur la 2042 pro 80 cases. L'usine est en construction, les odeurs de gaz dès la campagne IR.

On va vous faciliter l'impôt qu'ils disaient. C'est bien connu, les promesses n'engagent que ceux qui les croient !